



PRÉFET DE L'ARDÈCHE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le préfet

Privas, le 15 mars 2021

Le préfet de l'Ardèche

à

Mesdames et Messieurs les maires du département de
l'Ardèche

(En communication à

*- Monsieur le sous-préfet de l'arrondissement de
Tournon-sur-Rhône*

*- Monsieur le sous-préfet de l'arrondissement de
Largentière*

- Madame la sous-préfète de l'arrondissement de Privas)

Objet : Réseau des Bons Samaritains

J'ai signé le vendredi 12 mars dernier une convention avec le SDIS de l'Ardèche et le Bon Samaritain, service d'alerte et de secours aux victimes en détresse vitale.

En France, 50 000 personnes meurent chaque année d'un arrêt cardiaque. Les temps est un facteur décisif qui détermine les chances de survie. Après 4 minutes, pour chaque minute écoulée, le taux de survie diminue de 10 %. Alors que le délai moyen de réponse des secours est de plus de 10 minutes, la communauté de volontaires du Bon Samaritain peut alors intervenir et porter secours aux victimes.

C'est dans ce contexte que le dispositif « Le Bon Samaritain », premier service communautaire national d'alerte à distance, s'est créé afin d'améliorer la survie à l'arrêt cardiaque et aux détresses vitales en France. Aujourd'hui, ce réseau communautaire de plus de 120 000 bénévoles « bons samaritains » est présent sur 60 départements métropolitains.

La convention va permettre de mettre gracieusement à disposition du SDIS 07 un accès à un serveur dédié permettant de gérer le réseau de secouristes volontaires en Ardèche via l'application smartphone gratuite « Staying Alive ».

Lors d'un arrêt cardio-respiratoire, le centre de transmission de l'alerte (CTA) engage les secours publics et l'application permet au CTA de géolocaliser et de prévenir les secouristes bénévoles disponibles dans un périmètre de 5 kilomètres autour de l'accident. Le bon samaritain à proximité pourra repérer grâce à l'application le lieu où se trouve le malade et l'application lui indiquera la position d'un défibrillateur automatique externe.

Grâce à leur intervention, le taux de survie lors d'un arrêt cardiaque passe de 7,5 % à 40 %. Ce réseau de secouristes bénévoles permet ainsi de gagner de précieuses minutes et sauver des vies.

Tous les citoyens peuvent jouer un rôle en téléchargeant l'application « Staying alive ». Si un bon samaritain est titulaire d'un diplôme de secouriste, il pourra aller directement sur les lieux pour prodiguer à la personne les premiers secours. Si le bénévole n'a pas de notion de secourisme, il pourra aller chercher le défibrillateur à proximité pour faire gagner du temps au secouriste déjà sur place.

L'application compte d'ores et déjà 406 bons samaritains dans le département. Je sais pouvoir compter sur votre implication pour relayer auprès de vos habitants l'existence de ce dispositif qui va permettre d'améliorer la réponse sanitaire dans nos territoires ruraux.

Comptant sur votre soutien.

Thierry DEVIMEUX

